

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 23 May 2016

CDCPP(2016)4  
Item 3.4 of the agenda

## STEERING COMMITTEE FOR CULTURE, HERITAGE AND LANDSCAPE (CDCPP)

### GRANTING OF OBSERVER STATUS

For action

Secretariat Memorandum  
prepared by the  
Directorate of Democratic Governance  
Democratic Institutions and Governance Department

---

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.  
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

## Introduction

The Secretariat of the Council of Europe has received the following two requests for observer status with the CDCPP:

- Fédération Européenne pour les Métiers du Patrimoine Bâti (FEMP) aisbl
- Réseau des Sites Majeurs Vauban (RSMV).

In order to take a decision, the committee is invited to refer to the following documents:

*For the FEMP, please refer to :*

1. The letter from the President of FEMP aisbl, Mme Cannella (Appendix 1)
2. The statute of FEMP (Addendum Part I)

*For the RSMV, please refer to :*

3. The letter from the President, Mr Fousseret and a memorandum signed by the Director, Ms Steenberger (Appendix 2)
4. The revised statute of RSMV (Addendum Part II).

Observer status to a steering committee is granted by the committee concerned by a "unanimous decision"<sup>1</sup>. Should unanimity not be reached, "the matter may be referred to the Committee of Ministers at the request of two-thirds of the members of the committee concerned. The Committee of Ministers shall decide on the matter by a two-thirds majority of all the representatives entitled to sit on it".

Observers shall have no right to vote nor defrayal of expenses.

## Action required

The Committee is invited to consider the two applications for observer status – from respectively Fédération Européenne pour les Métiers du Patrimoine Bâti (FEMP) aisbl and Réseau des Sites Majeurs Vauban (RSMV) – and decide by unanimous vote.

---

<sup>1</sup> Resolution CM/Res(2011)24 on intergovernmental committees and subordinate bodies, their terms of reference and working methods states, article 8.

## APPENDIX 1

Request for observer status by Fédération européenne pour les métiers du patrimoine bâti



Amay, le 19 NOV. 2015

→ ABZ / 65  
04.11.15

Conseil de l'Europe  
Madame Claudia Luciani  
Directrice  
Direction de la Gouvernance  
démocratique  
Avenue de l'Europe  
F- 67075 STRASBOURG Cedex

Qui 23.11.15

150 663  
Nos réf. : FEMP/CDPATEP/courrier 1  
Agent traitant : Anne-Françoise Cannella  
Annexes : statuts

**Concerne : demande de statut d'observateur au Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage**

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de solliciter officiellement le statut d'observateur auprès du Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage, en faveur de la Fédération européenne pour les métiers du patrimoine bâti (FEMP aisbl).

Cette fédération européenne a été créée en 2012, dans la continuité des travaux du Conseil de l'Europe. En effet, le CDPATEP a acté en 2012 la proposition du Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu (Belgique) de reprendre les activités de l'ancienne Fondation européenne du Conseil de l'Europe. Le 23 avril 2012, une réunion a constaté la cessation des activités de cette Fondation, a décidé de sa dissolution et désigné la Fédération européenne (via la Paix-Dieu) comme destinataire de ses acquis.

La Fédération européenne pour les métiers du patrimoine bâti aisbl a reçu la personnalité juridique par arrêté royal du 4 décembre 2012. La copie des statuts publiés au Moniteur belge du 13 décembre 2012 figure en annexe.

Les missions de la Fédération définies à l'article 3 des statuts font explicitement référence aux travaux du Conseil de l'Europe en matière de patrimoine et de transmission des savoirs et savoir-faire. Elles correspondent également à l'un des domaines d'action prioritaire définis dans la Déclaration de Namur, à savoir l'éducation et la formation tout au long de la vie. En effet, les projets visés par l'aisbl et les différentes actions déjà menées en partenariat avec les membres fondateurs s'inscrivent dans la ligne directrice « Patrimoine et connaissances » qui vise à *favoriser une société de la connaissance; veiller au maintien et à la transmission des connaissances, des*

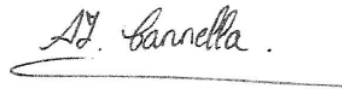
*méthodes et des savoir-faire; conscientiser et responsabiliser au patrimoine culturel et aux valeurs qu'il véhicule; assurer un accès à la formation tout au long de la vie; combattre le «dumping social» en matière de main-d'œuvre pour les travaux de restauration, grâce à l'échange des connaissances, des idées et des bonnes pratiques; au développement et à la coordination des actions de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'ICCROM; à l'échange d'experts et d'expertises, des apprentis, des chercheurs, des étudiants (élargir les programmes d'échange existants) et des volontaires (actifs sur chantiers archéologiques ou de restauration des monuments par exemple).*

Au-delà des 7 membres fondateurs, la FEMP travaille aujourd'hui à l'élargissement de son réseau à d'autres partenaires, qu'ils soient centres de formation dans les métiers du patrimoine ou autres acteurs actifs dans cette thématique. A cette fin, de nombreux contacts ont été pris, en particulier avec les pays de l'Est, et plusieurs partenaires potentiels ont été identifiés.

Lors de sa dernière assemblée générale organisée en Roumanie en septembre dernier, la FEMP a défini ses objectifs prioritaires. Parmi ceux-ci, la Fédération entend se positionner comme interlocuteur privilégié au niveau européen et jouer le rôle d'interface entre le CDPATEP et les professionnels du secteur du patrimoine bâti. A cet égard, nous sommes bien sûr disposés à venir présenter de manière plus détaillée les actions de la FEMP et les axes de collaboration possibles, lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur.

Vous remerciant d'avance de la bonne suite que vous réserverez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération très distinguée.

Anne-Françoise CANNELLA,



Présidente de la FEMP

## APPENDIX 2

## Request for observer status by Réseau des Sites Majeurs Vauban



Référence : MS/0216-04

Affaire suivie par : Marieke Steenbergen / +33 (0)3 81 41 53 95 / marieke.steenbergen@besancon.fr

Objet : Demande statut membre observateur CDCCP Conseil de l'Europe

Madame Claudia LUCIANI  
Directrice de la gouvernance démocratique

Conseil de l'Europe  
Avenue de l'Europe  
67 075 Strasbourg

Besançon, le 08 MARS 2016

Madame la Directrice,

Faisant suite à un échange avec Monsieur Bruno FAVEL, président du Comité directeur pour la Culture, le Patrimoine et le Paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe, j'ai l'honneur de vous adresser la candidature du Réseau Vauban au statut de membre observateur.

Je mesure toute l'importance du rôle du Comité dans les activités intergouvernementales dans ces trois domaines, par lesquels le Réseau Vauban est concerné et sur lesquels il porte une vision transnationale.

Par les divers partenariats qu'il anime et auxquels il prend activement part, le Réseau Vauban, qui serait représenté au Comité par sa directrice, Marieke Steenbergen, incarne une catégorie patrimoniale qui participe de l'identité historique et paysagère de l'espace européen d'aujourd'hui.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre proposition, je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Sincèrement*

Jean-Louis FOUSSERET  
Président du Réseau Vauban  
Maire-Président du Grand Besançon  
Premier Vice-Président de France Urbaine

Pièce jointe : dossier de candidature



**Note à Madame Claudia Luciani et Monsieur Alfonso Zardi, Conseil de l'Europe  
Besançon, le 8 mars 2016**

---

**Objet : argumentaire sur le rôle et la portée du Réseau Vauban au niveau européen et dans le domaine du patrimoine**

À l'heure où le Réseau Vauban vous présente ce dossier, il commence les préparatifs de la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription des Fortifications de Vauban sur la Liste du Patrimoine mondial en 2018. Cette démarche poursuit un double objectif :

- de rappeler les fondamentaux de ce qui a justifié l'inscription de ce patrimoine fortifié, aux échelles française, européenne voire mondiale, conformément à la Convention du patrimoine mondial ;
- de favoriser l'adhésion le plus large possible des communautés locales, contributrices à sa préservation et sa transmission, et de les mettre à l'honneur.

Cet exemple illustre l'esprit dans lequel agit le Réseau Vauban depuis sa création, en 2005 : Le Réseau Vauban étant l'organisme fédérateur des sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, il accompagne ses membres, propriétaires et gestionnaires des fortifications de Vauban, qui œuvrent pour la transmission de ce patrimoine dans une approche intégrée suivant le principe « la préservation par le développement ».

Le Réseau Vauban est une petite structure (deux ETP) de forme associative, dont l'action des cinq prochaines années est orientée par son plan de gestion ainsi que par le projet stratégique 2015-2020. Conformément aux objets de l'association, celle-ci accomplit trois missions fondamentales :

Premièrement, en tant qu'interlocuteur officiel unique en ce qui concerne les affaires relatives au bien en série, il entretient les contacts avec les partenaires du Réseau, qui sont notamment le Centre du patrimoine mondial, le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère des Affaires étrangères/Commission française pour l'UNESCO, l'Association des biens français du patrimoine mondial, Icomos France et Icofort, le Réseau des Grands Sites de France, les experts sollicités par le Réseau, ainsi qu'avec les établissements d'enseignement supérieur et les sites fortifiés partenaires notamment dans le cadre du projet européen At Fort.

Deuxièmement, l'association est motrice et fédératrice en ce qui concerne la médiation, la valorisation et la promotion des fortifications de Vauban, aux côtés de ses membres et en complément des opérations développées par ceux-ci. Son action envers les jeunes publics a fait l'objet d'un agrément attribué par arrêté du ministre de l'Éducation, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur en 2015.

Le développement des compétences et les échanges de savoir-faire et de pratiques est le troisième pilier de l'action du RSMV, qui anime notamment le centre de ressources international pour la gestion du patrimoine fortifié, accessible en ligne via son site internet. Le Réseau se fait assister par son conseil scientifique et technique composé de neuf experts français et étrangers sollicités pour leurs compétences dans les différents domaines d'intervention de l'association : histoire, architecture, paysage, transmission des valeurs ... Depuis 2012 notamment, le Réseau Vauban s'est fait connaître dans l'Europe des vingt-huit à travers ses contributions au projet At Fort. Ce projet Interreg IVC, fédérant des partenaires de onze pays, visait le développement de compétences en matière de préservation et de reconversion du patrimoine fortifié. L'expérience du Réseau Vauban en matière de gouvernance, son expertise et ses témoignages concernant des partis pris de restauration, d'aménagement, de gestion du paysage fortifié, ont enrichi les résultats du projet dont les documents clefs sont joints au présent argumentaire.

Conscient de l'importance du patrimoine fortifié comme témoin de l'histoire européenne et du rôle qu'il peut jouer au XXI<sup>e</sup> siècle dans la compréhension mutuelle et la tolérance entre les peuples de l'Europe, le Réseau Vauban s'est engagé avec les autres partenaires du projet At Fort à poursuivre durablement ses efforts pour favoriser l'intégration du patrimoine fortifié dans le cadre de vie des communautés.

Par ses nombreuses relations et partenariats, par son expérience reconnue, le Réseau Vauban est devenu une référence en matière de gestion du patrimoine fortifié en Europe. Il serait heureux de pouvoir partager cette expertise et d'en faire bénéficier d'autres acteurs et communautés du patrimoine fortifié en Europe.



Marieke Steenbergen  
Directrice de la Mission Réseau Vauban

*Pièces jointes :*

*Sur le Réseau Vauban (en français) :*

- *Brochure Réseau Vauban*
- *Projet stratégique 2015-2020*
- *Statuts de l'association*

*Résultats projet At Fort (en anglais) :*

- *Declaration of intent*
- *Recommandations for European actions*
- *Toolkit for reuse of fortifications*
- *Integration report of the thematic ateliers*
- *Recueil d'expériences (français-anglais)*